

Compte-rendu - Conseil d'Administration de l'Association pour la qualité de l'eau potable

Lundi 29 novembre à 15h30
Salle D Les Boutisses – Auxerre

Présents :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| 1. BARBOTIN Patrick | 5. POUILLOT Franck |
| 2. BRETAGNE Jean-Luc | 6. TATON Mickaël |
| 3. CHANUT Emmanuel | 7. VECTEN Yves |
| 4. GUERAULT Christian | |

Autres présents :

ANTOINE Xavier - VATINELLE Sandrine

Excusés :

SERRIOT Pascal (représentant de l'association UFC-Que-Choisir) - Jean-Baptiste THIBAUT (élu chambre d'agriculture)

1. Validation du compte rendu du 1er juin 2021

Le compte rendu du mardi 1^{er} juin est validé à l'unanimité

2. Devenir de l'association

Rappel du contexte par le président de l'association :

La communauté d'agglomération va reprendre l'animation agricole au sein de ses compétences et les missions inhérentes à l'association. Sandrine Vatinelle, animatrice actuellement à l'association, sera intégrée aux effectifs de la communauté en début d'année. Les agriculteurs présents à l'association se sont réunis le vendredi 19 novembre 2021 afin de déterminer s'ils souhaitaient le maintien de l'association et pour quels objectifs.

Propositions des exploitants :

- **Objet :**
 - *Changement des statuts :*
 - *Objet : Promouvoir la mise en œuvre des pratiques agricoles garantissant une bonne qualité des eaux de captage de l'Auxerrois.*
 - *Maintien de l'association sur ses fonds propres sous forme d'une association d'exploitants et d'anciens exploitants uniquement.*

Afin de valider les changements des statuts, une assemblée générale extraordinaire doit être organisée.

- **Siège social**

- *Proposition de positionner le siège social à la mairie de Gy-l'Evêque.*

- Adhérents
 - *Uniquement des exploitants actifs et anciens exploitants sur le territoire de la communauté d'agglomération et des bassins d'alimentation de captage.*
- Relation avec la communauté d'agglomération
 - *Maintien de l'association pour assurer la continuité du dialogue avec les exploitants. Si les compétences d'animation sont intégrées début 2022 au sein de la communauté d'agglomération, un temps de transition dans la communication sera nécessaire à l'acceptation de ce changement par les exploitants afin de maintenir le dialogue. L'association pourra permettre cette transition.*

Patrick Barbotin souhaiterait avoir des informations concernant le dossier sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Xavier Antoine précise que le dossier porté par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) et accompagné par l'association pour la qualité de l'eau potable, n'a pas été retenu par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). En effet, le diagnostic présenté dans le dossier déposé n'a pas été jugé suffisamment récent par AESN et les territoires choisis (BAC) nécessitaient trop de budget.

Le diagnostic le plus récent se basait sur les agriculteurs en MAE.

Les indicateurs choisis avaient été travaillés avec les exploitants en fonction des enjeux des captages. Malgré de nombreux échanges pour répondre aux exigences de l'AESN, le dossier n'a pas été retenu. Patrick Barbotin souligne qu'il aurait souhaité qu'une collaboration plus poussée existe entre les services de la CAA et les agriculteurs.

Question : Emmanuel Chanut s'interroge sur le mode de fonctionnement futur avec les exploitants et sur le mode d'organisation choisi afin de maintenir les relations avec les exploitants.

Mickaël Taton précise qu'un COPIL sera mis en place au sein de la communauté d'agglomération sur le modèle de celui de la charte. Celui-ci travaillera en relation avec la commission environnement.

Il précise également qu'un budget de 200 000€ est alloué par la CAA à l'animation et aux actions agricoles, ceci dans le but de travailler avec les exploitants sur des méthodes et des pratiques de préservation de la qualité de l'eau. Ce budget est prévu en complément de celui accordé pour la convention signée avec Bio Bourgogne à hauteur de 35 000€.

Patrick Barbotin souligne l'importance de ces relations avec les exploitants.

Une question se pose également concernant le traitement des agriculteurs se trouvant sur les communes des bassins d'alimentation de captage et qui ne sont pas sur le territoire de la communauté : Migé, Mouffy, Charentenay et Val de Mercy

A priori, la communauté d'agglomération aurait la possibilité d'intervenir auprès de ces exploitants. Ce point est à vérifier.

- Subvention accordée aux exploitants en zones rouges
 - *Proposer la prise en charge par l'association au moins en 2022 des subventions accordées aux exploitants en zones rouge.*

Xavier Antoine informe le conseil d'administration que des recherches sont actuellement menées par la communauté d'agglomération afin de trouver des systèmes d'indemnisation directes des exploitants qui permettraient de prendre en charge ces indemnisations.

- Matériel agricole
 - *Maintien du matériel agricole mis à disposition des exploitants et prise en charge de la maintenance de celui-ci.*

Le conseil d'administration concède que la gestion du matériel agricole sera plus simple par l'association. Cependant, la question se pose concernant l'accompagnement d'agriculteurs voulant essayer du désherbage mécanique ou l'installation de jeunes exploitants.

Il est rappelé que les exploitants peuvent utiliser le matériel agricole de l'association sous condition d'y être adhérent (actuellement la cotisation est de 15€). Il est rappelé que le matériel est vieillissant.

Si la CAA souhaite mettre en place ce type d'accompagnement, il serait plus judicieux de s'orienter vers d'autres solutions comme par exemple la location de matériel ou l'achat de neuf.

- Matériel de l'association
 - *Un inventaire du matériel de l'association a été réalisé (Cf document joint)*
 - *Transmettre le matériel nécessaire à la poursuite des missions d'animation agricole : voiture de terrain (duster), matériel d'analyse d'eau et d'expérimentation.*
 - *Le mobilier de bureau de l'association pourrait être transmis à Yonne Médian.*

Concernant le matériel de l'association, le conseil d'administration valide le transfert du matériel nécessaire à la poursuite de l'animation agricole. Une convention de transfert des biens et du personnel de l'association sera établie et signée par les deux parties.

Pour ce qui est des données informatiques, il faudra qu'un transfert soit réalisé vers la CAA et une sauvegarde envisagée.

- Salariées
 - *Nadine Cordin resterait salariée de l'association dans le cadre de son contrat actuel avec la possibilité de travailler à la mairie d'Escamps.*

3. Détermination de la date de l'Assemblée Générale extraordinaire

La date du lundi 24 janvier après midi est proposée à partir de 16h00 à la salle du pays du Coulangeois

La date de l'Assemblée Générale est validée à l'unanimité.

4. Questions diverses

Pas de questions diverses